

**FCP VALEURS QUIETUDE 2014****SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012****RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE****CLOS AU 31 DECEMBRE 2012**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 arrêtés au 31 décembre 2012, faisant apparaître un total actif de 18 978 002 DT, un actif net de 18 663 160 DT pour 3 148 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 928,577 DT.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le 28 mars 2013

**Le commissaire aux comptes :**

**Mourad FRADI**

## BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 &amp; 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions		5 833 713	5 480 302
Obligations et valeurs assimilées		11 153 905	10 965 257
Titres OPCVM			537 882
	<b>3.1</b>	<b>16 987 618</b>	<b>16 983 441</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	1 552 900	1 551 750
Disponibilités	<b>3.3</b>	437 484	103 709
		<b>1 990 384</b>	<b>1 655 459</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 978 002</b>	<b>18 638 900</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	304 653	134 346
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	10 189	8 839
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>314 842</b>	<b>143 185</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	18 397 687	18 109 916
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>265 473</b>	<b>385 799</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		265 473	385 799
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 663 160</b>	<b>18 495 715</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>18 978 002</b>	<b>18 638 900</b>

## ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 &amp; 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>659 496</b>	<b>570 433</b>
Dividendes	4.1	143 540	59 066
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	515 956	511 367
Autres revenus			
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>75 676</b>	<b>61 322</b>
<i>Total des revenus des placements</i>		<b>735 172</b>	<b>631 755</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;441 882&gt;</b>	<b>&lt;216 260&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>293 290</b>	<b>415 495</b>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<28 425>	<25 170>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>264 865</b>	<b>390 325</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		608	<4 526>
<b><i>Sommes capitalisables de la période</i></b>		<b>265 473</b>	<b>385 799</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<608>	4 526
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<772 322>	<689 519>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		912 969	199 127
<i>Frais de négociation</i>		<12 003>	<5 636>
<b><i>Résultat net de la période</i></b>		<b>393 509</b>	<b>&lt;105 703&gt;</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012  
& 31 DECEMBRE 2011**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>393 509</u></b>	<b><u>&lt;105 703&gt;</u></b>
Résultat d'exploitation		264 865	390 325
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<772 322>	<689 519>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		912 969	199 127
Frais de négociation		<12 003>	<5 636>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>			
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b><u>&lt;226 064&gt;</u></b>	<b><u>&lt;257 819&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
<b>Rachats</b>		<b><u>&lt;226 064&gt;</u></b>	<b><u>&lt;257 819&gt;</u></b>
Capital		<227 226>	<275 981>
Régularisation de l'exercice		<5 896>	8 353
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<4 840>	<3 760>
droit de sortie		11 898	13 569
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b><u>167 445</u></b>	<b><u>&lt;363 522&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de période		18 495 715	18 859 237
En fin de période		18 663 160	18 495 715
<b><u>Nombre de parts</u></b>			
En début de période		3 188	3 236
En fin de période		3 148	3 188
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b><u>5 928,577</u></b>	<b><u>5 801,667</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b><u>2,19%</u></b>	<b><u>&lt;0,45&gt;%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS****ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012****(Montants exprimés en dinars tunisiens)****1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 30 décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

### **2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

### **2.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**3 – NOTES SUR LE BILAN****3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>				
ARTES	38 240	394 624	324 046	1,71%
ASSAD	7 503	69 028	64 293	0,34%
ATTIJARI LEASING	4 000	175 790	151 584	0,80%
BT	27 000	287 993	323 703	1,71%
ELECTROSTAR	5 310	122 966	103 131	0,54%
MAGASIN GENERAL	2 450	223 091	422 512	2,23%
POULINA G H	198 306	1 526 348	1 310 208	6,90%
SERVICOM	11 250	146 661	157 804	0,83%
SFBT	16 500	202 534	209 567	1,10%
SIMPAR	7 954	451 705	537 436	2,83%
SOMOCER	149 295	444 765	377 119	1,99%
SOMOCER DA 2012	25	2	1	0,00%
SOTUVER	38 270	277 232	322 654	1,70%
SOTUVER DA 2012	29	33	71	0,00%
STAR	10 774	1 650 560	1 529 584	8,06%
<b>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>5 973 332</b>	<b>5 833 713</b>	<b>30,74%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 04 2014 7,5%	3 823	4 052 380	4 084 339	21,52%
<b>Total Bons de trésors</b>		<b>4 052 380</b>	<b>4 084 339</b>	<b>21,52%</b>
<b>2-Bons du trésor Zéro Coupon</b>				
BTZC OCT 2016	8 820	6 122 282	7 069 566	37,25%
<b>Total Bons de trésor Zéro Coupon</b>		<b>6 122 282</b>	<b>7 069 566</b>	<b>37,25%</b>
<b>Total Bons de trésors</b>		<b>10 174 662</b>	<b>11 153 905</b>	<b>58,77%</b>
<b>Total</b>		<b>16 147 994</b>	<b>16 987 618</b>	<b>89,51%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	5 832 930
	<u>5 832 930</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	4 799 786		5 688 815	889 029
Bons du trésor assimilables	21 200	710	21 490	<420>
Titres OPCVM	520 112		544 472	24 360
<b>TOTAL</b>	<b>5 341 098</b>	<b>710</b>	<b>6 254 777</b>	<b>912 969</b>

### **3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
<b><u>Billets de trésorerie postcomptés</u></b>				
TUNISIE LEASING au 30/04/2014	1 500 000	1 500 000	1 552 900	8,18%
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 552 900</b>	<b>8,18%</b>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique est constitué du solde du compte bancaire « Amen Bank Pasteur » qui s'élève à 437 484 DT au 31 décembre 2012.

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commission de performance à payer	235 230	68 924
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	66 573	62 672
Rémunération du dépositaire à payer	2 850	2 750
	<u>304 653</u>	<u>134 346</u>

**3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 140	6 859
Redevance CMF	1 613	1 573
Retenue à la source à payer	436	407
	<u>10 189</u>	<u>8 839</u>

**3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	
<b>En Nominal</b>	<b>18 109 916</b>
Nombre de part	3 188
Nombre de porteurs de parts	222
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	
Nombre de parts	
Nombre de porteurs de parts	
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	<b>227 226</b>
Nombre de parts	40
Nombre de porteurs de parts	4
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation	<12 003 >
Différences d'estimation (+/-)	<772 322 >
Plus ou moins-value réalisée	912 969
Droit de sortie	11 898
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<6 504 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	385 799
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<4 840 >
<b>Capital au 31 décembre 2012</b>	<b>18 397 687</b>
Nombre de parts	3 148
Nombre de porteurs de parts	218
Taux de rendement	2,19%

**4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT****4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2012</u></b>	<b><u>31/12/2011</u></b>
Dividende SFBT	35 864	13 080
Dividende ARTES	23 620	
Dividende STAR	16 470	9 288
Dividende SOTUVER	13 492	
Dividende TPR	11 000	9 929
Dividende SIMPAR	10 607	4 950
Dividende POULINA GH	9 686	15 207
Dividende BT	8 271	2 400
Dividende SOMOCER	6 000	-
Dividende AMEN BANK	3 913	-
Dividende ATTIJARI LEASING	3 000	-
Dividende SNMVT	1 080	-
Dividende GIF	537	-
Dividende TUNISIE LEASING	-	3 859
Dividende SIMPAR NG	-	353
	<b><u>143 540</u></b>	<b><u>59 066</u></b>

**4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2012</u></b>	<b><u>31/12/2011</u></b>
Intérêts sur BTZC	284 899	281 093
Intérêts sur BTA	231 057	230 274
	<b><u>515 956</u></b>	<b><u>511 367</u></b>

**4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2012</u></b>	<b><u>31/12/2011</u></b>
Intérêts sur Billets	70 150	51 750
Autres revenus	5 526	9 572

75 67661 322**4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	264 209	242 154
Commission de performance	166 306	<36 622 >
Rémunération du dépositaire	11 367	10 728
	<u>441 882</u>	<u>216 260</u>

**4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	19 268	18 182
Honoraires du commissaire aux comptes	9 032	6 859
Autres frais	125	129
	<u>28 425</u>	<u>25 170</u>

**5 – AUTRES INFORMATIONS****5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	233,536	198,167	199,899	131,670
Charges de gestion des placements	<140,369>	<67,836>	<113,350>	<40,986>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>93,167</b>	<b>130,331</b>	<b>86,549</b>	<b>90,684</b>
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	<9,030>	<7,895>	<7,807>	<4,922>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>84,137</b>	<b>122,436</b>	<b>78,742</b>	<b>85,762</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,193	<1,420>	<0,408>	-
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>84,330</b>	<b>121,016</b>	<b>78,334</b>	<b>85,762</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<245,337>	<216,286>	232,796	132,595
Frais de négociation	<3,813>	<1,768>	<3,314>	<1,485>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	290,016	62,461	287,214	16,069
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>40,866</b>	<b>&lt;155,593&gt;</b>	<b>516,696</b>	<b>147,179</b>

<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>125,003</b>	<b>&lt;33, 157&gt;</b>	<b>595,030</b>	<b>232,941</b>
Droit de sortie	3,780	4,256	4,193	-
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<2,066>	4,041	<4,217>	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>5 928,577</b>	<b>5 801,667</b>	<b>5 827,947</b>	<b>5 232,941</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net	2,37%	1,17%	1,94%	0,78%
Autres charges / actif net	0,15%	0,14%	0,13%	0,09%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,42%	2,09%	1,34%	1,64%

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2014. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

## **FCP VALEURS MIXTES**

### **SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012**

#### **RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE** **CLOS AU 31 DECEMBRE 2012**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2012, faisant apparaître un total actif de 30 088 663 DT, un actif net de 29 974 815 DT pour parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 105,792 DT.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère